

### *Initiatives ministérielles*

Les améliorations apportées au régime fiscal grâce à ce projet de loi renforceront en fait l'efficacité et la compétitivité de l'industrie canadienne, tant sur les marchés étrangers que sur les marchés intérieurs. À titre d'exemple, l'une de ces améliorations consiste à augmenter la compétitivité des exportateurs de services en leur permettant d'importer, sans payer la taxe, des produits pour procéder à leur mise au point.

De plus, le projet de loi accorde un allègement important dans le cadre du programme de remise pour les touristes et les congrès étrangers, un programme déjà sans pareil dans aucun des autres pays qui appliquent des régimes fiscaux semblables. Cette mesure accroîtrait la compétitivité de notre industrie du tourisme et des congrès en permettant de maintenir l'attrait que peut exercer le Canada auprès des visiteurs étrangers.

Ce ne sont pas les seules mesures qui renforceraient la compétitivité internationale des fournisseurs canadiens. Des entreprises nous ont demandé d'apporter des changements à la TPS de manière à faciliter l'exportation de produits et de services vers leurs clients étrangers. En réponse à ces demandes, ce projet de loi propose des améliorations qui seront particulièrement bien accueillies par les fabricants de pièces d'automobile des centres du sud de l'Ontario, comme Windsor et Oshawa.

Ce projet de loi renferme aussi des propositions qui accorderaient des avantages directs aux consommateurs dans le besoin. À titre d'exemple toujours, des ajouts à la liste des appareils médicaux et des médicaments sur ordonnance exonérés.

Finalement, le gouvernement propose un crédit spécial à l'intention des établissements certifiés qui emploient des personnes souffrant de déficiences mentale ou physique. Ce crédit a été conçu de manière à tenir compte des coûts inhabituellement élevés qu'ont dû assumer ces établissements pendant le passage à la TPS.

Le projet de loi renferme des propositions qui permettront aux Canadiens qui vivent à longueur d'année dans des roulottes de louer des terrains dans des parcs sans payer de taxe, ce qui leur permettra finalement de bénéficier du même régime que les autres locataires résidentiels. De plus, ce projet de loi offre une remise de la TPS à l'habitation, une remise qui se veut en soi plus simple et plus généreuse envers les personnes qui construisent leur propre maison.

Les mesures figurant dans ce projet de loi améliorent l'application de la TPS dans les secteurs de la vente au détail, de l'agriculture, du pétrole et du gaz, dans le secteur des exportations, dans l'industrie du tourisme, pour n'en nommer que quelques-uns.

• (1015)

Ce projet de loi fait en sorte que la taxe soit plus équitable pour les locataires et les propriétaires et il aide aussi les consommateurs dans le besoin. Toutes ces personnes devraient profiter d'une façon ou d'une autre des modifications précises que renferme ce projet de loi.

Un objectif important visé par le gouvernement est de simplifier l'observation du régime fiscal, surtout pour les petites entreprises. À cette fin, le projet de loi renferme des mesures qui accorderaient une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne les exigences de déclaration. À ce titre, le projet de loi prévoit un plan qui toucherait jusqu'à un million d'entreprises et qui leur faciliterait la production de déclarations de TPS une fois par année seulement.

Le projet de loi rendrait la TPS non seulement plus simple mais également plus équitable pour les entreprises. Il laisse à la discrétion du ministre du Revenu national le soin de lever les pénalités et les intérêts dans les cas où une personne ne peut produire une déclaration ou effectuer une remise dans les délais prévus en raison de circonstances dites extraordinaires, indépendantes de sa volonté.

Lorsque ce projet de loi était sous forme d'avant-projet, il a été étudié par des fiscalistes. Il convient de souligner qu'ils se sont réjouis des nombreuses simplifications et précisions figurant dans ce projet de loi. Ils ont aussi demandé que le projet de loi soit adopté rapidement afin de réduire l'incertitude entourant l'application de la taxe.

En terminant, j'aimerais souligner que ce projet de loi est le fruit de vastes consultations menées auprès d'entreprises, auprès d'organisations, de Canadiens et de leurs conseillers professionnels. Nous avons collaboré à l'identification de problèmes précis dans des domaines particuliers d'application de la TPS et, aujourd'hui, nous proposons des solutions réalisables, des solutions finalement adaptées aux réalités du marché d'aujourd'hui.

Ce projet de loi tient compte des instances qui ont été faites par des députés de tous les principaux partis au nom de leurs commettants. Il corrige des anomalies et précise l'application des lois fiscales. Alors, en conséquence, je prie les députés de cette Chambre d'appuyer pleinement ce projet de loi et de faire en sorte qu'il soit approuvé le plus tôt possible, car, finalement, ces ajustements, ce projet de loi permettent de simplifier la vie de beaucoup de personnes.

[Traduction]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, en écoutant le discours du député ministériel, je l'ai entendu parler d'une TPS plus simple et plus